

**CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
12320, RUE NOTRE-DAME EST - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES**

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles étudiera, lors de sa prochaine séance ordinaire qui se tiendra le mardi, 6 octobre 2020, la demande de dérogation mineure concernant le **12320, rue Notre-Dame Est (lot 1 261 627) – District de Pointe-aux-Trembles.**

QUE conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020, numéro 2020-049, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur santé publique (RLRQ, c. S-2.2), la demande de dérogation mineure sera soumis à une procédure de consultation écrite de quinze (15) jours **à compter du lundi, 7 septembre 2020.**

QUE l'objet de cette demande de dérogation mineure vise l'immeuble situé au **12320, rue Notre-Dame Est (lot 1 261 627) – District de Pointe-aux-Trembles**, tel qu'identifié au plan ci-contre, afin de :

- Permettre de conserver un bâtiment complémentaire ancien (hangar) suite à la démolition du bâtiment principal auquel il se rattache, au lieu de le démolir (Règlement de zonage (RCA09-Z01), article 135).



QUE toutes les personnes intéressées, peuvent participer à une procédure de consultation écrite en se rendant sur le site Web de l'arrondissement montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles, **dès le 7 septembre 2020** pour prendre connaissance du projet de dérogation mineure et du plan ci-contre. Ils pourront également par la suite, s'ils en manifestent le désir, transmettre leurs questions et/ou commentaires soit par courriel à l'adresse suivante : kathy.deazevedo@montreal.ca, ou par la poste à l'adresse suivante :

**Consultation publique écrite
Demande de dérogation mineure -
12320, rue Notre-Dame Est (lot 1 261 627)
À l'attention de Madame Kathy De Azevedo
12090, Rue Notre Dame-Est
Montréal (Québec), H1B 2Z1**

QUE les questions et/ou commentaires des citoyens doivent être reçus (par courriel ou par la poste) au plus tard le 21 septembre 2020 à minuit, heure de l'Est.

Fait à Montréal, le 2 septembre 2020.

Le secrétaire d'arrondissement
Charles-Hervé AKA, LL.M, OMA

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles